



Ministère d'Etat
Ministère du Plan et du Développement

Dossier de Presse

***Recensement Général de la Population
et de l'Habitat RGPH 2014 :
Quels enjeux dans le développement de la Côte d'Ivoire ?***



Jeudi 8 mai 2014



Conscient de l'importance de la population en tant que facteur de développement, la Côte d'Ivoire a déployé depuis son indépendance d'énormes efforts dans le but d'avoir une plus grande connaissance de sa population et servir de base à une régionalisation de développement économique.

Les travaux préparatoires du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la Côte d'Ivoire ont débuté en octobre 2005, dans la perspective de sa réalisation en 2008, conformément au décret instituant l'exécution d'un recensement tous les 10 ans, le 3ème ayant été réalisé en 1998.

Pour diverses raisons, et principalement à cause de la crise qu'a connu le pays de 2002 à 2011, ce recensement qui s'inscrivait à l'époque dans la génération des recensements des années 2000 n'a pu être exécuté .

Avec le décret n° 2012-698 du 1er août 2012 portant institution et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de réaliser le 4ème recensement de notre pays.



Pourquoi le recensement ?



A - Objectif général

Le recensement a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la connaissance des caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population vivant en Côte d'Ivoire et de sa dynamique, en vue d'une meilleure prise en compte des questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement économique, social et culturel.

B - Objectifs spécifiques

Le recensement permettra de savoir la planification pour les secteurs suivants :

La santé : les données du recensement permettent la gestion et l'évaluation des programmes, l'estimation des besoins et des infrastructures sanitaires ;

L'éducation : les données fournies permettent l'évaluation du système éducatif en matière de scolarité, d'alphabétisation et de formation ;

L'emploi : le recensement fournit les informations sur la population active et divers taux d'activité qui constituent des éléments importants dans l'élaboration des politiques et programmes en matière d'emploi ;

Le logement : les besoins en logements peuvent être estimés sur la base des informations sur la taille, la structure des ménages, les types et les structures des habitations ;

La population : le recensement permet l'étude de l'évolution de la population (effectif et structure, mouvements naturels, migrations, tendances), l'élaboration d'atlas démographiques, l'établissement de perspectives de population qui constituent des éléments importants dans la formulation de politiques démographiques.





Recensement général de la population et de l'habitat RGPH 2014





Le recensement général de la population et de l'habitat est une opération complexe et exigeante qui requiert la mise en place d'une structure adéquate ayant une assise légale lui conférant ainsi une importance et une portée nationale. Le RGPH 2014 bénéficie d'un cadre de concertation et d'exécution défini par plusieurs autres décrets et arrêtés. L'efficacité recherchée justifie la mise en place d'un cadre institutionnel à deux niveaux : national et local.

1- Au niveau national

Au niveau national un comité assure la coordination des activités du recensement. Présidé par le Ministère d'Etat Ministère du plan et du développement, et regroupe tous les Ministères intéressés (économie et finance, intérieur, intégration Nationale, Santé, Sécurité, T I C, Fonction Publique). Il est chargé de prendre toutes les décisions relatives à la réalisation des différentes activités du RGPH-14.

La mission d'exécuter les décisions arrêtées par le comité interministériel du RGPH-14 est présidée par le DG de l'INS. A cet effet, il est chargé de préparer, réaliser, suivre, coordonner et programmer les travaux du recensement avec des cadres qu'il a nommés.

Le Secrétariat Technique c'est l'organe technique crée au sein de l'INS. Il est spécifiquement responsable des taches techniques que nécessite le recensement. Il est composé de 09 divisions placées chacune sous l'autorité d'un chef de Division. Avec à sa tête un Secrétaire Technique Permanent.

2- Au niveau local

Le comité local se situe au niveau des départements, des préfectures, des sous préfectures, et des communes. Le comité local a pour tache de veiller au soutien administratif et logistique. Il participe à la sensibilisation de la population et au recrutement du personnel local. Il est présidé par le préfet de région. Il est appuyé par le responsable de l'antenne régionale de l'INS.



Les différentes phases

Le succès de ce recensement sera garanti par la mise en place de plusieurs organes de coordination et d'exécution ainsi qu'une méthodologie rigoureuse.

1 - Les activités préparatoires

Les activités préparatoires (élaboration des documents techniques, de la stratégie de communication et de sensibilisation, de la méthodologie de la CAO, du Questionnaire-Ménage, des guides/manuels de formation du personnel de terrain, etc.)

Ces travaux déjà réalisés au niveau de la cartographie ont permis le traitement des 14 districts, 31 régions, 108 départements et 509 sous-préfectures avec tous les villages, hameaux et campements rattachés qui ont été tous géoréférencés avec leurs infrastructures de bases repérées.

2 - Le recensement pilote

Il vise principalement à tester tous les outils de collecte qui ont été développés et le dispositif organisationnel afférent à toutes les phases du projet, notamment le recrutement et la formation du personnel, la mobilisation sociale, la collecte des informations sur le terrain et les procédures d'exploitation des données retenues. Les produits attendus de cette phase sont des réponses concernant :

- La qualité de la logistique et de l'organisation générale du RGPH 2014 (textes légaux, structure d'exécution, méthodologie y inclus le calendrier et la durée des activités de terrain, le matériel, communication, etc.)
- La qualité de la cartographie;
- L'approche méthodologique adoptée pour la mobilisation sociale;
- Les procédures de formation et de recrutement du personnel du terrain;
- Le questionnaire et les méthodes d'interview pour les administrer;
- Le système d'exploitation des données collectées, etc.

3 - La cartographie censitaire

«Faites-moi une bonne cartographie, je vous garantis un bon recensement»

La Côte d'Ivoire sera cartographiée et subdivisée en plusieurs petites unités aréolaires appelées zones de dénombrement (ZD). La ZD est l'unité opérationnelle de base qui sera délimitée en fonction de l'effectif de population (plus ou moins 1000 personnes) ou de la superficie, de façon à permettre à l'agent recenseur de dénombrer tous les individus de sa ZD sans aucune omission ni double compte. Afin d'éviter ces omissions, et assurer toute unité de peuplement soit recensée, et une seule fois, il est indiqué de procéder à un quadrillage complet du territoire, en faire donc la cartographie.

4 - Le dénombrement (CAO)

Le dénombrement consiste à collecter auprès de tous les ménages sur le territoire national, des informations sur leurs caractéristiques respectives et celles des individus qui les composent. Le questionnaire est intégré dans un smartphone ou PDA. C'est la phase critique et la plus cruciale des opérations de recensement. Elle nécessite une grande mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles en une période relativement courte. Dans le but de :

- Compter sans omission, ni répétition l'ensemble des habitants du pays;
- Enregistrer leurs caractéristiques;
- Établir des statistiques;
- Mieux connaître les différents aspects de la population.
- Avoir l'effectif total de la population de la Côte d'Ivoire
- Connaître sa composition par sexe et par âge, sa répartition géographique par unité administrative et par milieu de résidence.

5 - L'enquête post censitaire de couverture

Elle sert à mesurer les erreurs de couverture (complétude) du dénombrement et la qualité des informations collectées. C'est un outil important d'aide à la décision si l'on doit ou non ajuster les données collectées. De façon spécifique, l'enquête post censitaire doit permettre :

- L'évaluation quantitative des résultats en termes d'exhaustivité ou de couverture ;
- L'évaluation de la qualité des réponses ou du contenu pour certaines variables importantes ;
- L'évaluation de la qualité des ZD comme base de sondage pour les enquêtes intercensitaires futures ;
- L'observation d'une base statistique concrète pour les ajustements éventuels dans les analyses démographiques.

Les produits attendus sont :

- Des indicateurs permettant de mesurer l'exhaustivité du dénombrement et la qualité de certaines informations
- Des coefficients correcteurs pour l'ajustement éventuel des données.

6 - Le traitement des données

Il s'agit d'assurer le traitement informatique de l'ensemble des données du recensement en vue de fournir tous les résultats et de permettre les analyses envisagés.

Le traitement va concerner :

Le clonage: il s'agira du recrutement et de la formation de d'agents de clonage. L'activité sera placée sous la responsabilité de la division informatique qui aura suivi toutes les phases préparatoires du recensement. Il sera aidé dans sa tâche par la division collecte et centralisation des données.

L'appurement des fichiers: c'est un processus itérative qui aboutira à la constitution des fichiers propres. Il consistera à contrôler l'exhaustivité et la cohérence des données.

Le logiciel CPro (Census Survey Program) sera utilisé pour toute la phase de traitement des données du recensement.

7 - Analyse des données

C'est l'une des activités majeures, elle traduire les données collectées du recensement en informations compréhensibles par tous afin d'en favoriser l'utilisation. Les produits attendus sont des indicateurs pertinents contenus dans 17 rapports thématiques et des monographies régionales pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement.

8 - La publication

C'est de mettre à la disposition d'un nombre d'utilisateurs, les produits issus de l'exécution du 4eme RGPH.

Les documents suivants: les rapports thématiques; les rapports préliminaires; la plaquette des résultats définitifs; le rapport sur l'évaluation de la qualité des données; les monographies régionales; le calendrier démographique et le dépliant des indicateurs dans les délais.

9 - La diffusion

Atteindre la majorité d'utilisateurs, utiliser plusieurs supports d'information pour diffuser les résultats. CD-Rom/DVD, et site Web, feront l'objet d'une large diffusion auprès des utilisateurs et du grand public.

10 - L'archivage des résultats

L'archivage visera à conserver tout le processus du RGPH.

Les différents rapports thématiques d'analyse ainsi que les monographies élaborées et autres documents de la précédente phase qui seront publiés sur support papiers.

Ces documents et les autres produits seront par ailleurs électroniquement archivés.



Le RGPH -2014 en chiffres

- Montant global de l'opération : **12 milliards de FCFA** (apport état de Côte d'Ivoire 72%)
- Ressources humaines : **22 876** agents recenseurs, **4 542** chefs d'équipe, **702** contrôleurs, **151** superviseurs,
- Zone de dénombrement : **22876 ZD** disséminés dans les **14** districts, **31** régions, **108** départements, **509** sous préfectures du pays.



A la rencontre des populations (rencontres et tournées de sensibilisation en images)



Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, a entrepris depuis le 15 mars 2014 une tournée d'information et de sensibilisation sur le 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Du Gbêkê à la région des Lagunes, en passant par le Bélier, l'Indenié Duablin, le Gontougo, le Poro, le Denguélé, le Haut Sassandra, le Cavally, le Tonkpi, le Guémon, le Gôh, la Mé, l'Agnéby Tiassa etc, le Dr Albert Toikeusse MABRI, Président du Comité National du 4ème RGPH a expliqué aux populations le bien fondé de cette opération qui vise à bien orienter les politiques de développement. En images, quelques étapes :

- **09 avril 2014 : échanges avec les partis politiques et la société civile**
- **01 avril 2014 : à Koumassi et Port-Bouët**
- **26 mars 2014 : dans le Poro**
- **20 mars 2014 : dans les régions de l'Indenié Djuablin et du Gontougo**



Etape du Pôrô



Etape du Djuablin



Etape de Port-Bouet



Echanges avec les partis politiques

CONTACTS

Institut National de la Statistique

M. Jean de Dieu KOUASSI - Chef de la division Information,
Sensibilisation, Education et Communication RGPH
Cel. / 07 80 73 12 - Email : kkjdieu@yahoo.fr

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement

Dr Edmond DOUA,
Conseiller Technique en Communication et Relations Publiques
Cel. 40 09 29 53 / 58 41 75 69 - Email : edmund_doua@yahoo.fr



01 BP 12243 Abidjan 01
1er étage, Esc A, Im. Front Lagunaire
Tél. : (225) 20 31 28 28
Fax : (225) 20 33 29 59
info@cicg.gouv.ci - www.gouv.ci